

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 12-389-1929 nommant la commission chargée de procéder à l'examen de M. Arnaud pour l'emploi de commis des travaux publics de la Côte française des Somalis.

n° 12-389-1929

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
24 avril 1929

Numéro JO  
n° 389 du 30/04/1929

Date du numéro  
30 avril 1929

### VISAS

Le Gouverneur par intérim de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 25 mars 1924, portant suppression de l'emploi de secrétaire général de la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté n° 415 du 25 novembre 1914 fixant les conditions de l'examen d'aptitude au grade de commis de Cadre local des travaux publics de la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté du 26 avril 1928 portant réorganisation des cadres locaux de la colonie et du cadre local des travaux publics en particulier

**Vu** la demande de M. Arnaud, dessinateur contractuel, et la réponse du chef de la colonie l'autorisant à se présenter à l'examen pour l'emploi de commis,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— La commission ci-après désignée, composée, conformément, aux prescriptions de l'article 1er de l'arrêté du 25 novembre 1914 susvisé, de MM. Descamps, administrateur de la Côte française des Somalis, chef des bureaux du secrétariat général, président; Doizelet, directeur de la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien; Pla, chef du service des travaux publics (p. i.); Rousset-Bert, ingénieur, membres, se réunira sur la convocation de son président pour procéder à l'examen de M. Arnaud, candidat à l'emploi de commis dans le cadre local des travaux publics de la Côte française des Somalis,

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

